

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Réactualisation de l'Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le principe de réactualisation de l'Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône 2006 pour un montant de 162 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à solliciter une subvention d'un montant de 40 000 € auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) et de 30 000 € auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à signer la convention afférente annexée au présent rapport.

La dépense totale correspondant à l'année 2018 sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée